

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE**

06 JUILLET 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège à huis clos en séance ordinaire ce 6^e jour de juillet 2020, les membres du conseil et les officiers municipaux participent par visioconférence Zoom.

Conseillers : Roch Gohier Jacques-André Brunet
 Élise Lacas Kelly Jean-Paul Landry
 Lucille Raymond Simon Deschênes-Jones

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Johannie Tremblay

Blandine Parent assiste aussi à la réunion.

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos sera enregistré et diffusé sur le site internet.

Le président de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020
3. Adoption des dépenses encourues du mois de juin 2020
4. Trésorie
5. Engagement de crédit
6. Correspondance
7. Toutes recommandations des contribuables par écrit
8. Projet TECQ 2019-2023
9. Proposition budgétaire 2021 – cueillette et transport matières résiduelles
10. Appui à la municipalité de Matapédia – demande de modification de la limite de vitesse
11. Rapport projet FAIR
12. Points divers
 - 12.1 suivi de dossier
 - 12.2 sécurité public
 - 12.3 loisirs
 - 12.4 service de proximité
 - 12.5 délégation de pouvoir MRC Avignon
 - 12.6 congé férié et maladie 2019-2020 et vacance 2020 Blandine Parent
13. Levée de l'assemblée

088-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Roch Gohier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.

089-2020

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Élise Lacas Kelly, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE les procès-verbaux suivants soient approuvés
- Séance ordinaire du 8 juin 2020 à 19h00

090-2020

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} juin 2020 au 30 juin 2020 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-06-20 (compte payé) totalisant une somme de 71 730.26\$

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution
ou annotation

- d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-06-20 (compte à payer) totalisant une somme de 16 065.49\$.

- Association des directeurs	875.14	#852
- B. M. Auto parts	36.74	#853
- Groupe Yves Gagnon (BMR Amqui)	156.44	#854
- Bouffard Sanitaire inc.	142.72	#855
- Les Entreprises J. M. Arseneault	51.26	#856
- Benoit Charrette	1088.27	#857
- Doris Deschênes	18.48	#858
- Les Entreprises Armand Lagacé et fils inc	11 302.04	#859
- Ferme Gérald Landry	229.95	#860
- Mann's Garden Center	1063.75	#861
- Municipalité St-Alphonse Let	983.76	#862
- Télécommunication de l'Est	101.58	#863
- Visa Desjardins	15.36	#864

Je certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour payer ses comptes.

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 30 juin 2020 a été déposé et présenté.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Sur proposition de Roch Gohier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Engagement de crédit de 45 000\$ pour les dépenses prévues du mois de juillet 2020.

CORRESPONDANCE

ENTREPRISE ARMAND LAGACÉ – NIVELAGE DES CHEMINS

Il a été discuté que l'an prochain le nivelage va ce faire plus tôt.

MAGASIN COOP DE SAINT-ANDRÉ – DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE

La Directrice générale avise les membres du conseil que suite à la discussion avec M. Méthot des Affaires Municipales, selon l'article 92.1 dans les compétences municipales la municipalité ne peut donner qu'un montant de 25 000\$ annuel sur une période de dix ans et que cette année sera la 6^{ème} année.

091-2020

CLUB QUAD AVIGNON OUEST – DEMANDE DE CIRCULER TEMPORAIRE

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que les membres du conseil municipal autorisent le club Quad Avignon Ouest de circuler sur le rang 4 Nord sur une distance de 5 km, un détour du circuit Quad pour rejoindre la transquébécoise (10) et se rendre au chemin Saint-Étienne pour un temps temporaire.

092-2020

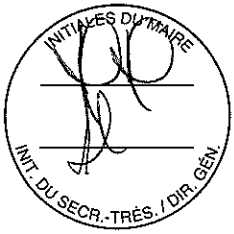
PROJET TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs



N° de résolution
ou annotation

ministres, hauts fonctionnaires, employés, et mandataires et toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 01-2020 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 01-2020 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

093-2020

GROUPE BOUFFARD – PROPOSITION BUDGETAIRE DES MATIERES RESIDUELLES NON RECYCLABLES – ANNEE 2021

Il est proposé par Élise Lacas Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que la municipalité de Saint-André-de-Restigouche accepte la proposition budgétaire des matières résiduelles non recyclables pour l'année 2021 au taux de 2% indexation sur le prix de 2020.

094-2020

MUNICIPALITÉ DE MATAPÉDIA – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la région de Matapédia-et-les-Plateaux ont conjointement développé la Route des Belvédères;

ATTENDU QUE le carrefour d'accueil sera installé en bordure de la route 132 à Matapédia;

ATTENDU QUE les touristes devront traverser la route 132 pour avoir accès au belvédère des Deux-Rivières;

ATTENDU QUE la limite de vitesse est à 70 km/h à cet endroit;

ATTENDU QU'À proximité se trouve l'école des Deux-Rivières où la limite est de 50 km/h pendant les heures de classe;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, par la présente résolution, demande au ministère des Transports de modifier la limite de vitesse à 50 km/h. Également, qu'une étude soit effectuée afin de déterminer la possibilité d'une traverse piétonnière.

095-2020

RAPPORT PROJET FAIR

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le rapport du projet FAIR du 1 au 30 juin pour un total des dépenses de 3 287.89\$ soit adopté.

POINTS DIVERS

LOISIRS

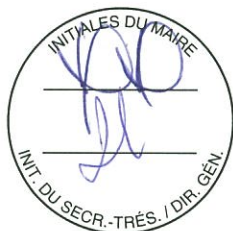
Le conseiller Simon Deschênes-Jones informe qu'une réunion est prévu sous peu au comité des loisirs pour recommencer les activités de bar avec les nouvelles règles d'hygiène demandés dû à la covid-19.

096-2020

CONGE FÉRIÉ ET MALADIE 2019-2020 ET VACANCES 2020 BLANDINE PARENT

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les congés fériés et maladie de 2019-2020 ainsi que les vacances 2020 à Blandine Parent qui termine le jeudi 9 juillet 2020 lui soit versés à la fin de son emploi.



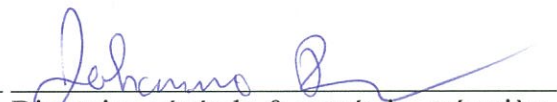
N° de résolution
ou annotation

097-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.
La levée de l'assemblée est proposée par Lucille Raymond à 19h20.


Maire


Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire